

## **CONGRES NATIONAL DES COMMUNES FORESTIERES. 26 et 27 Mai 2011 - Fréjus**

Mesdames, Messieurs les Présidents Mesdames, Messieurs les Elus,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un intérêt particulier et beaucoup de plaisir, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui Monsieur Michel Vauzelle, Président du Conseil régional.

En ma qualité de conseiller régional chargé de la forêt, je suis particulièrement honoré de participer à ce congrès national des communes forestières.

Je me félicite et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi, pour ces rencontres, notre magnifique ville romaine de Fréjus et notre beau département du Var. Ce choix permet de mettre l'accent sur le rôle majeur que joue notre forêt régionale pour le bien être de notre société et la qualité de notre cadre de vie et cette manifestation permettra, j'en suis sûr, de raviver l'intérêt de nos concitoyens varois pour le respect et la préservation de nos si prestigieux massifs forestiers.

Rappelons en effet, qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt recouvre, 1.517.000 hectares, soit 48% du territoire régional. Cette forêt appartient en grande majorité (70%) à des propriétaires privés.

La gestion des forêts publiques (domaniales et communales) quant à elle, a un impact considérable sur l'aménagement du territoire. Aussi la Région a-t-elle établi un partenariat fort, depuis de nombreuses années, avec les représentants des communes forestières. Le maire a une vision d'ensemble du territoire forestier, qu'il soit domanial, communal ou privé, ce qui lui permet d'établir une stratégie d'aménagement globale du territoire communal. Car les massifs forestiers constituent un atout important pour le développement du tourisme, de l'attractivité locale, mais également pour les activités économiques.

Si la loi a désigné l'Office national des forêts pour mettre en œuvre dans les forêts communales l'ensemble des obligations relatives au régime forestier, le maire est souverain dans le choix des orientations stratégiques d'aménagement.

Le renouvellement du contrat Etat- O.N.F. pour 2012-2016, a suscité de multiples inquiétudes auprès de vous, élus des communes forestières et des élus en général.

Privatiser l'Office national des forêts et le faire en catimini, sans un véritable débat, aurait été une grave erreur et aurait pu entraîner une dégradation irréversible de la qualité de notre service public forestier.

Heureusement, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, a confirmé - je le cite - son «engagement à maintenir le régime forestier et l'établissement public chargé de sa mise en œuvre, à savoir l'Office national des forêts ».

On peut s'en féliciter, mais restons vigilants ! En effet, les négociations en cours doivent impérativement prendre en considération l'ensemble des demandes des communes forestières.

La question du financement du service public semble cependant rester un point de discussion non réglé.

Les communes et les collectivités en général, investissent des sommes très importantes en forêt, dans la zone méditerranéenne. Beaucoup plus, que cela ne leur génère de recettes directes. Pour autant, ces investissements permettent d'atteindre le niveau de qualité de gestion durable multifonctionnelle que l'on connaît et contribue à une économie directe et indirecte, génératrice de nombreux emplois dans la région.

Les coûts supportés par les communes forestières pour l'entretien de leur patrimoine forestier sont donc très importants. Augmenter les charges des communes par l'instauration d'une taxe à la surface serait insupportable et remettrait même en question l'attachement des communes forestières méditerranéennes au régime forestier.

Par ailleurs, une véritable concertation doit s'engager autour des enjeux pour l'avenir de nos forêts. C'est le sens de l'intervention que le Président, Michel Vauzelle, vient d'effectuer auprès du ministre.

En effet, la Région est attachée à un service public forestier de qualité, tout comme les maires ici présents. Le gouvernement semble certes avoir reculé sur les projets de « privatisation » de la gestion forestière, mais la diminution du nombre d'agents techniques de l'Office national des forêts sur le terrain, induit d'ores et déjà une perte de la qualité du service public.

L'organisation actuelle assurait peu ou prou, une péréquation entre forêts « rentables » du nord et de l'est et les forêts moins rentables, notamment la forêt méditerranéenne. Démanteler progressivement ce système, c'est mettre en cause un modèle social national fondé sur la solidarité.

La forêt est essentielle à l'harmonie de notre territoire. Multifonctionnelle, elle assure un rôle de protection des milieux et de la biodiversité, de production de bois, mais également d'espace de découverte et de diversification des loisirs.

La forêt contribue également, ne l'oublions pas, aux dynamismes de nos économies locales vecteurs d'emplois en zone rurale. La structuration de la filière bois, en montagne comme en plaine, demeure pour nous un enjeu majeur.

Soumise à de nombreuses menaces et perturbations, elle constitue une composante essentielle de nos paysages et est associée à l'identité culturelle et historique de nos territoires, revêtant par là même, au-delà de son impact économique, un fort intérêt environnemental et social.

La Région, bien avant que l'assemblée générale des Nations Unies proclame l'année 2011 « Année internationale de la forêt » a mis en œuvre une politique volontariste ambitieuse en faveur du développement durable de la forêt, qui s'articule autour de grandes orientations stratégiques : assurer la pérennité de la ressource à long terme, soutenir la gestion multifonctionnelle de la forêt, conforter la filière forêt-bois, mais également soutenir les actions de sensibilisation, d'information, de formation et de recherche appliquée.

2011 est également le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, partenariat exemplaire entre la Région et les communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Initié par les communes forestières et son président, le docteur André Werpin, fervent défenseur de la forêt provençale, dont je salue aujourd'hui la mémoire, l'Observatoire est un outil d'aide à la décision qui permet de faciliter l'accès à l'information forestière, proposer un lieu de concertation et fournir des moyens d'analyse et de prospective.

La Région par la mise en œuvre de sa politique d'aménagement du territoire, ses politiques agricole et forestière et son soutien aux politiques publiques de maîtrise des espaces, souhaite atteindre un développement durable équilibré et solidaire du territoire régional, qui réponde aux exigences de compétitivité tout en respectant les richesses patrimoniales, humaines, culturelles et environnementales.

Cette année encore, la Région particulièrement sensible à la notion de service public en milieu rural et soucieuse de défendre les idéaux républicains, a renouvelé son processus de consultation permanente des citoyens avec l'organisation des Etats généraux de la Région, consacrés à la démocratie.

Elle a également organisé le 13 mai dernier la première conférence annuelle de la forêt qui a réuni de très nombreux participants.

Dialoguer avec les professionnels de la forêt et de la filière bois, avec les élus et les responsables locaux, avec les responsables associatifs, est un gage pour nous de la qualité, de la cohérence et de l'efficacité des politiques régionales.

Les interventions et les échanges, pertinents de cette matinée rappellent que Communes, Départements et Régions doivent pouvoir encore compter sur un service forestier public de qualité.

Je vous remercie de votre attention